VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 21 décembre 2023 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux d'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS, par l'entreprise ENEDIS 41 aux Gimonets
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à ENEDIS 41 afin de permettre le bon déroulement des travaux d'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS aux Gimonets le 08 janvier 2024

Article 2ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT HER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231221-2023_12_114ar-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publié sur le site de la commune le 21.12.2023

Publié sur le site internet de la commune le 21.12.2023